



LETTRE D'INFORMATION DU MAIRE

Chères Neuloisiennes et chers Neuloisiens,

J'espère tout d'abord que chacune et chacun d'entre vous allez bien, que vous avez des nouvelles de vos proches et que vous restez bien chez vous, dans le respect des consignes gouvernementales. Je mesure les difficultés que peuvent représenter ce confinement mais son respect strict et absolu reste une nécessité vitale.

Dans le contexte inédit lié à la pandémie que nous connaissons actuellement et qui bouleverse nos vies et notre quotidien, et suite à la reconduction du confinement annoncée par le Président, j'ai souhaité vous tenir informés des différentes dispositions mises en œuvre pour vous protéger et protéger les agents communaux qui restent malgré tout mobilisés.

A Neully-Crimolois, depuis le début de cette crise sans précédent, je reste en contact régulier avec les élus et quotidiennement en lien avec la Directrice générale des services et les institutions, notamment la Préfecture, qui nous transmet chaque jour un point de situation et les éventuelles mesures à adopter.

Depuis le 19 mars, l'ensemble des services communaux sont fermés au public. Mais bien évidemment, la continuité du service public est assurée. Ainsi, le standard de la Mairie est déporté et assuré du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h au 03 80 47 02 88. Je vous demande néanmoins de privilégier le contact par mail à l'adresse suivante : mairie@neully-crimolois.fr

Une permanence téléphonique est également activée le week-end et les jours fériés afin de prendre en charge d'éventuels décès. La gestion des mails, des demandes et des dossiers transversaux est assurée en télétravail lorsque cela est possible. Lorsque cela s'avère indispensable, la venue du personnel dans les locaux communaux (Mairie, service technique notamment) est préalablement concertée et autorisée, la présence simultanée d'un seul agent étant la règle. Des nouvelles du personnel confiné sont également prises régulièrement.

Les services suivants, considérés comme **essentiels à la vie courante**, restent pour l'heure assurés et pourront être complétés tout au long des prochaines semaines, pour continuer d'adapter nos services au plus proche des habitants :

- Démarches administratives en matière d'état civil et d'urbanisme.
- Services sociaux avec notamment le maintien d'un contact avec les seniors et les personnes vulnérables grâce à la mobilisation d'un plan d'urgence similaire au plan canicule avec le soutien de voisins, de bénévoles et de personnes relais, dispositif dont le suivi quotidien est assuré par Marie-Pascale CHAUX, Vice-Présidente du CCAS.
- Traitement de la paie et paiement des factures afin d'assurer la continuité de la chaîne comptable pour ne pas mettre en difficulté nos fournisseurs.
- Entretien extérieur (reprise de la tonte et de l'entretien des espaces verts notamment).

Numéros et liens utiles

- **Standard Mairie** : 03.80.47.02.88 - mairie@neully-crimolois.fr - Des informations en ligne sur le site de la commune : <https://www.neully-crimolois.fr>
- Une plate forme de **soutien psychologique** est en place: "Covid-19 Côte d'Or" au 03 80 42 48 01, tous les jours de 8h à 20h.
- **Violences conjugales et intra familiales** : alertez par téléphone en cas d'urgence le 17 par téléphone ou le 114 par sms - Parlez-en par téléphone au 3919 (appel gratuit et anonyme) - Vous êtes victime ou témoin, signalez sur le site "arretonslesviolences.gouv.fr" ou auprès de votre pharmacie en indiquant le code "masque 19" pour que le pharmacien fasse le relais auprès des forces de l'ordre.
- **Site du Gouvernement** : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- **Préfecture de Côte d'Or** : <http://www.cote-dor.gouv.fr/coronavirus-covid-19-toutes-les-informations>

Quelques précisions :

- **Les équipements publics sportifs, plateformes de jeux pour enfants etc sont interdits. Les jardins familiaux restent accessibles** aux jardiniers, dans la limite d'une personne par parcelle et d'être en règle au regard du régime d'autorisation dérogatoire de sortie.
- **Les forêts domaniales communales** sont interdites sauf personnes dûment autorisées.
- **La location des salles communales est suspendue** jusqu'à la fin du confinement. Aucune nouvelle demande n'est instruite afin, à l'issue du confinement et dans un 1er temps, de donner la priorité aux personnes qui ont vu leur location annulée durant la crise.
- **L'agence postale communale est de nouveau ouverte** pour l'instant les mercredis et les vendredis de 9h15 à 12h. La relève du courrier qui n'a jamais cessée, reste assurée.
- **Si le service de ramassage des ordures ménagères** reste assuré, la collecte des encombrants est suspendue. De même, les déchetteries restent pour l'instant fermées. Il est rappelé que le brulage est interdit. Si vous n'êtes pas abonné au système de

ramassage des déchets verts mis en place au sein de la Métropole (Contact : 08.00.12.12.11. ou sur <https://www.trionsnosdechets-dijon.fr/Particulier>), vos déchets verts sont à stocker en fond de jardin à l'air libre. Il est rappelé que les dépôts sauvages sont INTERDITS.

- **En matière d'urbanisme**, bien que les délais aient été repoussés, le service du droit des sols de Dijon Métropole continue d'assurer en lien avec la commune et autant que possible l'instruction des dossiers en cours à distance.

- **Le dossier d'inscription dans les écoles de Neuilly-Crimolois est disponible** sur le site internet de la commune ou sur demande par mail. Pour mémoire, les enfants de la commune déléguée de Crimolois fréquentent l'école Henry HIRSCHY tandis que ceux de Neuilly-lès-Dijon doivent être inscrits à l'école maternelle ou à l'école élémentaire Robert Chalandre.

- **Le voyage des Aînés** initialement prévu au mois de juin est reporté à une date ultérieure.

Le Président de la République a récemment annoncé la perspective d'une sortie progressive du confinement à compter du 11 mai prochain. Alors même si la tentation de sortir pour un petit achat non indispensable ou l'appel du beau temps pourraient inciter certains à relâcher leurs efforts, il ne faut pas oublier que l'épidémie n'est pas encore maîtrisée et que notre système de santé demeure sous tension. Par conséquent, **les règles de confinement et les gestes barrières demeurent plus que jamais de rigueur**. La date du 11 mai n'est pas synonyme de relâchement ni d'une reprise à l'identique de la vie économique, sociale et administrative. Il nous faudra continuer à renforcer nos efforts pour parvenir à maîtriser l'épidémie.

A ce stade, je souhaite vivement remercier :

- les habitants qui, en restant chez eux, permettent de sauver des vies,
- les bénévoles pour leur engagement et leur contribution à cet effort d'entraide et de maintien du lien social,
- les agents communaux qui assurent avec conviction leur mission de service public,
- les élus qui, bien que confinés pour la plupart conformément aux directives, répondent présents lorsque cela s'avère nécessaire.

J'ai également une pensée émue et sincère pour les malades et leurs familles : j'espère qu'ils traverseront cette épreuve dans les meilleures conditions possibles.

Et bien sûr, j'exprime tout mon soutien à celles et ceux qui continuent de travailler sur le terrain, les soignants, les agents d'entretien, les agents de collecte des déchets, les routiers, la gendarmerie, les secours, les travailleurs de la grande, moyenne ou petite distribution... et tant d'autres qui, par leur engagement au quotidien, nous aident à traverser cette crise.

Je sais pouvoir compter sur vous. Un seul mot d'ordre : "Restez chez vous !" Bon courage à toutes et à tous et à bientôt.

François NOWOTNY



Maire de Neuilly-Crimolois